



## FICHE DE CANDIDATURE

La propriété : .....

Date préféré de début du bail : .....

**Veillez joindre les documents suivants :**

**- copie du justificatif de paiement des trois derniers mois de loyer**

**- copie des 3 derniers bulletins de salaire**

Le locataire **accepte/N'ACCEPTÉ PAS** que l'agent immobilier puisse transmettre la copie des fiches de paie au propriétaire/bailleur dans le cadre de la candidature.

Candidat A

Candidat B

Prénom ..... .....

Nom de famille ..... .....

Date de naissance ..... .....

Lieu de naissance ..... .....

Tel/gsm ..... .....

E-mail: ..... .....

Travail actuel ..... .....

Profession/fonction ..... .....

Salaire net ..... .....

Date de début d'emploi ..... .....

Adresse actuelle ..... .....

..... .....

Date de début adresse actuelle ..... .....

Raison du déménagement ..... .....

Si le candidat locataire autorise à le contacter et avec l'accord du propriétaire actuel :

Nom propriétaire actuel ..... .....

Tel/mail propriétaire actuel ..... .....



## FICHE DE CANDIDATURE

### état civil:

- marié: oui – non
- Lié par une déclaration de cohabitation légale: oui – non
- Autre: .....

### Composition de la famille:

- Nombre adultes :.....
- Nombre d'enfants :..... âge(s) .....
- Animaux de compagnie: oui - non Si oui, lequel .....

Lu et approuvé à ..... le .....

### POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1 L'agent immobilier traite les données personnelles du candidat locataire conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après : AVG).

2 L'agent immobilier collecte et traite les données personnelles du candidat locataire à des fins de médiation immobilière (à savoir la recherche de candidats locataires et la présentation de leur candidature au client-bailleur) ainsi qu'à des fins de marketing direct (à savoir l'information des candidats locataires non retenus d'autres biens à louer répondant à leurs critères de recherche).

3 Les données à caractère personnel seront traitées sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point a) (le candidat locataire donne son consentement explicite au traitement au moyen de cette fiche), de l'article 6, paragraphe 1, point c) (le traitement est parfois nécessaire pour respecter une obligation légale incombant à l'agent immobilier) et de l'article 6, paragraphe 1, point d) (le traitement est parfois nécessaire dans l'intérêt légitime de l'agent immobilier) de la loi sur la protection des données (LVP). Dans la mesure où le traitement des données à caractère personnel est uniquement fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a) (consentement), le candidat locataire a toujours le droit de retirer le consentement qu'il a donné.

4 Si cela s'avère nécessaire pour la réalisation des objectifs susmentionnés, les données personnelles du candidat locataire seront partagées avec d'autres sociétés au sein de l'Espace économique européen qui sont directement ou indirectement associées à l'agent immobilier ou à tout autre partenaire de l'agent immobilier. L'agent immobilier garantit que ces destinataires prendront les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles.

5 Les données à caractère personnel seront conservées pendant la période nécessaire pour se conformer aux exigences légales (par exemple, dans le domaine de la comptabilité et de la législation contre le blanchiment d'argent) et au moins pendant la durée de la prescription légale contre l'agent immobilier (par exemple, sur la base de la législation contre la discrimination).

6 Le candidat locataire a le droit de consulter à tout moment ses données personnelles et de les corriger (ou de les faire corriger) si elles sont incorrectes ou incomplètes. Il peut également - sous certaines conditions - faire effacer ses données personnelles, faire limiter leur traitement et s'opposer au traitement des données personnelles le concernant sur la base de l'article 6.1 (f) AVG. En outre, le candidat locataire a le droit d'obtenir une copie (sous une forme structurée, commune et lisible par machine) des données à caractère personnel qu'il a lui-même fournies à l'agent immobilier et de faire transmettre ces données à un autre agent immobilier. Pour exercer les droits susmentionnés, le candidat locataire est prié d'envoyer un courriel à l'adresse électronique de l'agent immobilier, accompagné d'une copie de la carte d'identité.

7 Le candidat locataire a le droit de s'opposer gratuitement au traitement de ses données personnelles à des fins de marketing direct.

8 Le candidat locataire a le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (Rue du Printing Press 35, 10000 Bruxelles - [commission@privacycommission.be](mailto:commission@privacycommission.be)).